REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 24 novembre 2020

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances et des ressources humaines

Un e-learning pour prévenir le harcèlement sexuel au sein de l'administration et à la disposition des entreprises

Malgré l'existence de sanctions prévues par la loi, le harcèlement sexuel au travail reste une réalité en Suisse. L'Etat de Genève a développé un e-learning qui permet une sensibilisation à travers des mises en situation et aborde les moyens d'action possibles, les devoirs et les responsabilités de chacun-e. Pensé pour l'administration, il a été adapté et mis à disposition des entreprises.

Près d'une femme sur trois et un homme sur dix sont victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle. Pourtant, les bases légales (Code des obligations, art 328 - Loi sur le travail, art 6, al. 1 - Loi sur l'égalité, art 5, al 3) existent pour permettre de sanctionner des propos, des gestes ou des comportements déplacés sur le lieu de travail.

L'Etat de Genève, en tant qu'employeur, est responsable du climat de travail en son sein. A ce titre, il doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter ce type de comportements et protéger ses collaboratrices et ses collaborateurs**.**

Ainsi, il a développé un e-learning qui permet une sensibilisation à travers des mises en situation et aborde les moyens d'action possibles, les devoirs et les responsabilités de chacun et chacune. Cette formation obligatoire pour tout le personnel a pour but de rendre compte des discriminations en se mettant à la place de la victime, de la personne qui harcèle ou du témoin, et d'encourager les personnes concernées à oser en parler.

L'élaboration d'un e-learning à l'interne de l'administration s'inscrit également dans la volonté de promouvoir l'égalité quel que soit le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des personnes.

Mise à disposition des entreprises

De nombreuses entreprises et organisations souhaitent prendre des mesures pour prévenir ou faire cesser le harcèlement sexuel au travail. Mais souvent, elles ne disposent pas des ressources et des outils nécessaires pour le faire. C'est pour cette raison que le e-learning, pensé à l'origine pour l'administration, a été adapté pour être mis à disposition des entreprises.

Kit de prévention proposé par la Confédération

Cet e-learning a été intégré dans un kit de prévention composé de deux films, de fiches d'information et d'affiches. Ce kit gratuit est conçu pour offrir des outils clef en main adaptés à la réalité des PME. Il a été traduit en quatre langues et est à disposition de toutes les entreprises suisses.

Ce projet, piloté par la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et financé par la Confédération, a été mené sous l'égide du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences de Genève (BPEV).

Les documents sont à disposition sur la page du BPEV et sur le site de la CSDE.

Pour toute information complémentaire: Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Philippe Dunant, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF, T. 022 327 98 21 / 076 527 73 17 ou T. 022 327 98 07 / 079 432 58 84.